DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

République Française

Mairie de MONTEUX

PC/JHR/LL

ARRETE n° 59/1973

portant RENOUVELLEMENT de l'ARRETE n° 66/1972 du 6 avril 1972 autorisant M. Jack ROSSI à créer un dépôt de véhicules désaffectés et de ferrailles à MONTEUX quartier Beauchamps.

Le MAIRE de MONTEUX, Officier de la Légion d'Honneur, Sénateur de Vaucluse,

VU le Code de l'Urbanisme et de l'Habitation,

VU notre arrêté n° 66/1972 du 6 avril 1972 et notamment son article 6,

VU la lettre de M. ROSSI Jack du 26 mars 1973 sollicitant le renouvellement de l'autorisation d'exploiter un dépôt de véhicules désaffectés et de ferrailles quartier Beauchamps à Monteux, accordée par l'arrêté susvisé, et demandant que le dit renouvellement soit accordé à Messieurs ROSSI Jack, Christian et Patrick,

VU l'avis du Directeur départemental de l'Equipement,

ARRETE

ARTICLE 1 - Est renouvelée pour un an, au nom de Messieurs ROSSI Jack, Christian et Patrick, l'autorisation de créer un dépôt de véhicules désaffectés et de ferrailles, sur un terrain sis à Monteux lieu dit Beauchamps, cadastré section F n°s 283 à 286.

ARTICLE 2 - Les dispositions des articles 2 à 7 de notre arrêté du 6 avril 1972 demeurent valables.

ARTICLE 3 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- au Directeur départemental de l'Equipement,
- à Messieurs ROSSI Jack, Christian et Patrick.

MONTEUX, le 24 AVR. 1973

LE MAIRE
Pour le Maire empêché, l'Adjoint délégué

MAIRIE DE MONTEUX (Vaucluse)